



Composition du bureau		
<b>Titulaires</b>		
Christophe HERMENT	Président	4 ans
Olivier MUTTER	Vice président	6 ans
Karine POIRIER	Secrétaire	6 ans
Laurence WOLFF	Trésorière	2 ans
<b>Suppléants</b>		
Aline BAZOGE		2 ans
Jean-Claude GAILLET		6 ans
Karine MALORTIE		4 ans
Nos coordonnées		
CROPP de Champagne Ardenne		
18 rue Jean Jaurès		
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE		
( 03 26 21 45 05 - Ê 03 26 21 37 74		
e.mail : <a href="mailto:contact@champagne-ardenne.cropp.fr">contact@champagne-ardenne.cropp.fr</a>		
Secrétaire : Claudette HAZEBROUCK		
Horaires d'accueil du secrétariat :		
Lundi : 14 h - 17 h 30		
Jeudi : 8 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h 30.		
Permanence téléphonique (ou messagerie vocale) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h.		
h		
Bulletin tiré en 200 exemplaires		
ISSN : 1961-3288		

Chères consoeurs, chers confrères,

Suite aux élections régionales du 16 mai 2008, vous trouverez ci-après la nouvelle composition du bureau.

Le taux de participation de votants à cette élection s'élève à 55 % pour notre région, ce qui est honorable mais encore insuffisant puisque l'Ordre concerne tous les podologues.

Il est regrettable que le nombre de professionnels candidats à cette élection fût si faible.

Je vous rappelle que les conseillers ordinaires sont élus par vous au service de la profession, afin d'expliquer et d'appliquer les mêmes règles à tous (règles communes à toutes les professions de santé) et de veiller à leur respect dans un souci d'équité et de cohérence.

La reconnaissance de la profession y gagnera de la part des patients, des autres professions de santé et de nos partenaires sociaux.

Votre implication, au travers de vos candidatures et de vos votes à ces élections, vous confère une responsabilité propre à toute décision démocratique de respect des règles communes.

J'en profite pour vous rappeler que votre conseil de l'Ordre a non seulement un rôle de protection de la profession et de respect du code de déontologie, mais également un rôle de conseil, et à ce titre, n'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

Bonne vacances à tous.

Bien confraternellement,  
Christophe HERMENT

## Résultat des élections du 16 mai 2008

Nombre de conseillers régionaux à élire : 4 (dont 2 membres titulaires et 2 membres suppléants)

Candidatures recevables :

- GAILLET Jean-Claude 51390 PARGNY LES REIMS
- MUTTER Olivier 10000 TROYES
- POIRIER Karine 10000 TROYES

Nombre de pédicures-podologues inscrits sur la liste électorale : 180

Nombre de votants : 99

Nombre de suffrages exprimés : 84

Ont été proclamés Membre du Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues de la Région Champagne-Ardenne :

- MUTTER Olivier 68 voix (titulaire)
- POIRIER Karine 58 voix (titulaire)
- GAILLET Jean-Claude 46 voix (suppléant).

## Mise en place de diverses commissions

Après 2 ans déjà d'un travail assidu à la mise en place du code de déontologie et d'une structure adéquate (locaux, secrétariat, moyens de communications...), vos élus se sont attachés, depuis le début de l'année, à finaliser la mise à jour d'importants dossiers tels que les cabinets secondaires, et à intensifier leurs actions au niveau des publicités abusives, exercice illégal...

Dans le but de rationaliser notre travail, nous avons décidé la mise en place de diverses commissions.

- La commission "**Cabinets secondaires**" est constituée de Karine POIRIER (rapporteur), Olivier MUTTER et Aline BAZOGE.
- La commission "**Bulletin d'information et site Internet du CROPP**" est constituée de Christophe HERMENT (rapporteur), Jean-Claude GAILLET et Olivier MUTTER.
- La commission "**Publicité abusive**" est constituée de Laurence WOLFF (rapporteur), Karine MALORTIE-BENADDI et Jean-Claude GAILLET.

Chaque commission fera un compte rendu de son travail lors des séances plénières (1 fois par trimestre) par l'intermédiaire de son rapporteur.

Toujours dans le but de faciliter la tâche des conseillers ordinaires, nous vous demandons de bien vouloir être prompts à répondre à nos réclamations de documents complémentaires afin de mettre à jour les dossiers dans les meilleurs délais. Il est dommage que quelques récalcitrants nous fassent perdre un temps précieux en relances, soit écrites ou téléphoniques, pour obtenir les pièces manquantes à leur dossier.

Nous vous rappelons une nouvelle fois que ces pièces sont obligatoires pour pouvoir exercer en toute légalité dans le cadre du code de déontologie et ainsi éviter des poursuites éventuelles.

## Pages jaunes

Le rôle du conseil de l'Ordre étant de veiller à l'égalité entre tous les professionnels, il nous apparaît essentiel de faire respecter les règles déontologiques concernant les pages jaunes. Or, nous avons constaté certaines dérives lors des dernières parutions des annuaires téléphoniques.

Cette situation résulte parfois de l'insistance commerciale des conseillers des "pages jaunes". Une tolérance de fait est appliquée pour les éditions déjà parues (preuve à l'appui). Cependant, tout manquement au Code ne bénéficiera pas de la même indulgence pour les prochaines parutions.

## Réclamations et plaintes

Pour être recevables, toutes réclamations ou plaintes doivent être adressées au conseil de l'Ordre par courrier. Les accusations portées par téléphone n'ont aucune valeur et ne seront pas traitées.

Nous vous rappelons que tout courrier concernant les anomalies que vous pouvez constater (exercice illégal, publicité abusive, etc) doit être accompagné de documents justificatifs (photographie, article, tract ...) afin que celui-ci soit traité dans les meilleurs délais.

Si cette demande est recevable et complète, un récépissé de dépôt de plainte vous sera envoyé en retour, puis le dossier sera étudié et traité par la commission compétente régionale ou nationale.

## Compte de résultats du premier semestre 2008

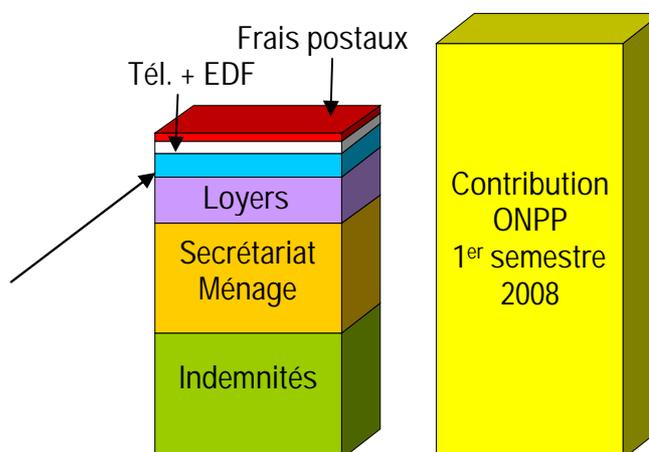
### Contribution ONPP

- 1<sup>er</sup> semestre 2008 29 290 €

### Dépenses de janvier à juin 2008

- Indemnités conseillers 8 870 €  
(indemnités, transports, missions)
- Prestations secrétariat + Ménage 7 680 €
- Loyers et charges 3 290 €
- Fournitures 1 700 €  
(achats, entretien bureau, petit équipt)
- Téléphone, EDF 780 €
- Frais postaux 560 €

**Trésorerie disponible** 22 260 €



## Mouvements des effectifs de Champagne-Ardenne

### Cessations d'activité au 31/03/2008

- HENAULT Catherine 51230 FERE CHAMPENOISE
- SALLES Amandine 10400 TRAINEL

### Transfert de dossiers vers une autre région

- VIGOURT Yann 51100 REIMS ♂ (Picardie)
- WIEGAND-RAYMOND Lucie 52200 SAINTS GEOSMES ♂ (Languedoc-Roussillon)
- ZABE Julie 08000 VILLERS SEMEUSE ♂ (Basse Normandie)
- BRIGAND Murielle 51420 CERNAY LES REIMS ♂ (Rhône-Alpes).

## Mouvements des effectifs de Champagne-Ardenne

### Nouvelles installations depuis le 1/10/2007

- DALCETTE Stéphanie 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
- JAQUIER Delphine 52700 ANDELOT
- LANGILLIER Nicole 52400 BOURBONNE LES BAINS
- SYLVA Pauline 10200 PROVERVILLE
- WOIRIN Ludovic 51100 REIMS
- BERGEON Benjamin 10000 TROYES
- VITRIN Jennifer 51150 AMBONNAY.

## Questions-réponses

**1. Plaque professionnelle** : Quels sont les éléments exacts qui doivent figurer sur ma plaque professionnelle ?

F Selon l'article R.4322.74 en page 10 du Code de déontologie, les seules indications autorisées sur une plaque professionnelle à son lieu d'exercice sont : les noms, prénoms, numéros de téléphone, jours et heures de consultation, diplômes, titres et fonctions. Lorsque la disposition des lieux l'impose, une signalisation intermédiaire peut être prévue (étage, n° appartement).

**2. Annuaire téléphonique** : Ai-je le droit de faire apparaître dans l'annuaire plusieurs numéros de téléphone ?

F La parution de deux numéros téléphoniques est gratuite : ligne fixe et fax ou ligne fixe et portable, **à condition que ce dernier corresponde à un contrat professionnel**. Dans ce cas, le contrat doit impérativement être adressé au CROPP Champagne-Ardenne.

**3. Cabinet secondaire** : Pourquoi une dérogation de 3 ans pour le maintien de mon cabinet secondaire ?

F Cette période de 3 ans doit permettre au podologue d'évaluer le potentiel de son cabinet secondaire et de prendre une décision quant à l'avenir de ce cabinet.  
Est-il viable après 3 ans ?  
Fait-il double emploi devant le développement du cabinet principal ?  
Dois-je continuer ou dois-je le vendre pour permettre l'installation d'un jeune confrère ?

## Rappel de nos coordonnées

Suite à de nombreuses pertes, nous avons constaté que certains pédicures-podologues envoient encore leurs courriers à notre ancienne adresse.

Cela fait un an que nous avons déménagé et la poste ne fait plus suivre le courrier. Si de surcroît, vous n'avez pas inscrit vos coordonnées sur les enveloppes, le courrier est perdu.

Toutes correspondances doivent être adressées à l'adresse suivante :

**CROPP Champagne-Ardenne**  
**18 rue Jean Jaurès**  
**51000 CHALONS EN CHAMPAGNE**